

Récapitulatif du commentaire:

**Auteur:**

M. COLY

**Sujet:**

*Usine de batteries de Douvrin - Favorable sous réserves*

**Message:**

*Monsieur le commissaire enquêteur,*

*Ce projet d'usine de fabrication de batteries pour voitures électriques est accompagné d'un montant d'aides énormes des pouvoirs publics (fonds de l'Union européenne, fonds de l'Etat, fonds du Conseil régional Hauts-de-France).*

*En conséquence, des contreparties importantes doivent être demandées à l'entreprise qui porte ce projet :*

- exiger la sécurité sanitaire pour les salariés, vu les métaux lourds et substances chimiques utilisées pour fabriquer les batteries;*
- proposer une conception des batteries pour quelles soient recyclables au maximum ;*
- obliger l'industriel à organiser et assurer la reprise et le recyclage des batteries qu'il produira, et les lieux de stockage de la partie qui ne sera pas recyclable (nouveaux terrils ?). Les moyens numériques actuels permettent de concrétiser la traçabilité des batteries qui seront produites.*
- présenter chaque année la provenance des matériaux utilisés pour fabriquer les batteries (dont le cobalt).*

*Concernant le site choisi :*

*1) L'ARS souligne que la vulnérabilité de la nappe est très forte.*

*Il faut exiger une surveillance de la pollution de la nappe phréatique par un organisme extérieur désigné par le préfet (pas un organisme choisi par l'entreprise), cette surveillance étant facturée à l'entreprise ;*

*2) Quand les 3 lignes de production fonctionneront, elles consommeront 60 000 m<sup>3</sup> d'eau potable par an, mais rien ne permet de dire que cela n'obligera pas les autres utilisateurs d'eau à réduire leur consommation ;*

*3) Vu le flux de camions (livraisons et expéditions 24h/24 sauf du samedi 22h au dimanche soir minuit) et le flux de voitures des salariés du site (travail en 3 x 8), il existe le risque de revenir à la situation de pollution quand l'usine Française de mécanique tournait à plein, sachant que les véhicules électriques polluent aussi l'atmosphère (usure des pneumatiques)*

*4) Les risques cumulés d'accidents (comme ce fut le cas pour le site Lubrizol à Rouen) sont importants : une canalisation de gaz en limite est du site, une ligne électrique haute tension en limite ouest, 17 autres ICPE plus ou moins proches, dont un site Seveso haut à 3km et deux sites Seveso bas à 100 m*

*Sachant que les premières habitations sont à 90 m, et un groupe scolaire à 500 m, il faut créer une commission permanente de suivi du site.*

*5) Rien n'a été sérieusement étudié concernant le risque d'affaissement minier.*

*Plusieurs volets de la réglementation de protection de l'environnement rendent nécessaires des études complémentaires avant de pouvoir autoriser le projet. Si ces études ne sont pas réalisées, l'arrêté d'autorisation environnementale serait contestable devant les tribunaux.*

*L'avis de la MRAE souligne :*

- que l'étude des impacts ne porte que sur la ligne de production n°1, et pas du tout sur les impacts des lignes de production n° 2 et 3 ;*
- l'insuffisance de l'étude des impacts cumulés du projet avec les autres usines existantes et les autres projets sur le trafic routier, les émissions de gaz à effet de serre, et les polluants atmosphériques (issus de la fabrication des batteries) ;*

- quand les 3 lignes de production fonctionneront, elles consommeront 900 000 m<sup>3</sup> d'eau du canal d'Aire, mais aucune étude d'impact sur les autres utilisateurs de l'eau du canal et des milieux humides n'a pas été réalisée ;
- l'absence dans le dossier de l'étude de caractérisation des zones humides.

*Cordialement*  
*M. Coly*